

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste.
 chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS
BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Paraisant tous les jours, le dimanche excepté. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois fois par poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
29 Novembre 1882.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.
Séance d'hier mardi. — Discussion du budget du ministère de la marine.

M. Granet a la parole et développe cette thèse : la nécessité d'assurer le contrôle des services de la marine. L'inventaire de nos ressources navales laisse, en effet, beaucoup à désirer. C'est moins le nombre des vaisseaux existants qu'il importe de connaître, que leur véritable valeur navale.

Nos cuirassés sont défectueux ; d'autre part, les constructions nouvelles sont si lentes que les navires en chantier seront démodés quand ils arriveront à leur période d'achèvement. M. Granet examine ensuite la situation de l'artillerie de marine, laquelle n'en serait plus à énumérer ses mécomptes. Des navires terminés ne peuvent être utilisés, parce qu'on n'a pas encore les canons qu'ils doivent porter. Nous nous trouvons, dès lors, dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis des autres grandes puissances.

La conclusion du discours de M. Granet est la suivante : Le remède réside dans le retour à la règle de 1846, il faut que tout soit contrôlé.

Le ministre de la marine s'étonne de ces reproches. « Si la Chambre — continue-t-il — n'a pas confiance dans le ministre, il lui est toujours facile de le manifester. Quant à moi, je fais tout ce que je puis et ne suis pas capable de mieux faire. »

La discussion générale est close. Le président ouvre la discussion sur le chapitre 1^{er} du budget des dépenses de la marine.

L'Union a publié un éloquent et vigoureux appel de M^r l'évêque de Moulins aux

femmes chrétiennes contre la loi scélérate qui menace l'âme de leurs enfants. En communiquant cet appel à son clergé, M^r de Dreux-Brézé dit que « dans les circonstances actuelles, où l'impiété avoue hautement son complot d'abuser de la loi de l'instruction primaire pour conduire la France à l'apostasie en déracinant la foi du cœur de la génération qui s'élève, une surveillance journalière et active de l'enseignement public auquel sont réduites la plupart des communes, est, à l'égard de Dieu et du prochain, la plus impérieuse des obligations et la plus facile à exercer par les femmes. »

En conséquence, M^r l'évêque de Moulins propose aux mères de famille l'exemple de cette « brave et chrétienne métayère » qui, vivant de l'élevage des bestiaux, répondait au maire, son cousin, après avoir retiré son enfant de l'école athée : « *Vois-tu, bêtes pour bêtes, j'aime mieux garder mon enfant avec les miennes que de l'envoyer avec les tiennes.* » Dans sa rudesse campagnarde, ce langage dit bien, en effet, ce qu'il faut penser de la loi, et l'on ne peut qu'y applaudir.

UNE ORAISON FUNÈBRE.

En voici une qui n'est pas de Bossuet, qui n'a rien de sublime, mais qui est amusante. Elle est de M. Brisson, président de la Chambre, et elle a été prononcée samedi dernier.

M. le président. — J'ai reçu, depuis l'ouverture de la séance, la lettre suivante :

Paris, 25 novembre 1882.

Monsieur le président,

J'ai la douleur de vous informer de la perte douloureuse que je viens de faire. Mon mari, M. Bonnet-Duverdier, député de la deuxième circonscription du Rhône, est mort hier des suites d'une attaque de paralysie. Les obsèques auront lieu demain dimanche à midi.

Veuillez, etc.

Signé : Henriette BONNET-DUVERDIER.

Messieurs, c'est toujours avec regret que la Chambre voit disparaître de ses bancs un des élus du suffrage universel.

M. Bonnet-Duverdier avait été une victime de nos luttes politiques, et c'est dans ces conditions que la Chambre s'associera comme d'habitude à la douleur de la famille. (Mouvement.)

Il reste encore Hérisson, Duporial, Le-comte, Wilson et Savary !

L'Agence Havas a communiqué hier aux journaux la note suivante :

« M. Gambetta, en maniant ce matin un revolver, s'est légèrement blessé à la main. La balle n'a fait que traverser les chairs, et la blessure ne présente aucune gravité. »

L'Événement publie les détails ci-après :

« On nous apporte au dernier moment une nouvelle grave.

« M. Gambetta, qui se trouvait hier à Ville-d'Avray, s'est assez grièvement blessé, dans l'après-midi, en s'exerçant dans son jardin à tirer le pistolet.

« L'arme qu'il essayait lui a échappé des mains et lui a fait une double blessure, à l'avant-bras et à l'épaule.

« Le docteur Lannelongue, mandé en toute hâte, a immédiatement quitté son domicile du faubourg Saint-Honoré pour se rendre auprès de M. Gambetta et lui donner ses soins.

« L'éminent praticien a même télégraphié qu'il passerait la nuit à Ville-d'Avray.

« A deux heures du matin, on nous affirme que la blessure n'offre heureusement aucun caractère inquiétant.

« M. Gambetta sera néanmoins forcé de garder le lit pendant plusieurs jours. »

A LA BASTILLE !

La détention prolongée du marquis de Rays a soulevé dans l'opinion des braves gens, et jusque dans la conscience de la presse républicaine, des réclamations qui ont fini par émouvoir le parquet de la Seine.

Une note, d'allure officieuse, a été communiquée par ce parquet à certaines feuilles, dans le but de répondre à ces réclamations.

Réponse bien simple, au reste, et qui consiste à dire ceci :

Le marquis de Rays est accusé d'homicide sur la personne de ses colons embarqués à la légère.

Pour établir cette accusation, il faut savoir si l'aménagement des navires était défectueux.

Pour établir que cet aménagement était défectueux, il faut que nous écrivions aux autorités de Sydney, de Manille, de Singapour.

Or, il faut du temps pour cette correspondance. Donc, le marquis de Rays restera encore quelques mois en prison.

Un des dignitaires de la justice a été plus franc et plus explicite encore. Questionné par un ami du marquis, il lui a répondu négligemment :

— Le marquis de Rays ? il en a encore pour deux ans.

Voici notre réponse à la réponse du parquet.

De quel port sont partis les navires dont l'aménagement défectueux présumé vous permet de risquer l'accusation d'homicide par imprudence ? De Barcelone. Ces navires étaient-ils en règle avec l'amirauté espagnole ? Evidemment oui, sans quoi on ne les aurait pas laissés partir.

Faites donc le procès à l'amirauté espagnole.

Mais admettons que vous ayez ce droit d'enquête. Il y a trois ans tantôt que l'instruction a commencé. En trois ans, une lettre, plusieurs lettres même, peuvent circuler entre Paris et Sydney, Singapour ou Manille. Vous aviez tout le temps d'adresser des demandes et de recevoir des réponses.

Et les vacances du juge d'instruction ! (art. 36 de la loi du 20 avril 1840). Pendant que ce juge était en vacances, a-t-il écrit à Manille, au moins ?

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLYS.

Une nuit noire. Dans le mugissement lointain de la mer, dans la plainte du vent de novembre, jusque dans le bruissement des feuilles sèches, sur lesquelles de temps en temps la note isolée d'une goutte de pluie, comme des voix accusatrices.

Jacques leva les yeux vers le ciel sombre, et fit le signe de la croix, pour demander pardon à Dieu.

Puis il rentra dans la mesure.

Un regard à l'enfant, un regard au cadavre.

— Mort !... chez moi... par moi !... Cet argent qu'il avait... ces tâches de sang... une première condamnation... on m'arrêtera... C'est encore la prison ; la cour d'assises !... Même acquitté... je n'en veux pas... je n'en veux pas !... Il faut disparaître... il faut fuir !... Mais la peste !... Et puis cet argent... Ah ! c'est une inspiration du ciel !

Il alla prendre le portefeuille, revint près du lit, enveloppa sa fille dans une couverture, et, chargé de ce cher fardeau, sortit rapidement.

Sans même regarder derrière lui, il franchit le

plateau, gagna le chemin.

La pluie tombait plus drue, fouettant son visage. Devant lui, les ténèbres devenaient encore plus épaisses. Un vent glacial.

Il marchait, il courait, n'ayant d'autre souci que de garantir l'enfant.

Au bout d'un quart d'heure environ, elle rouvrit les yeux et frissonna.

N'ai-je pas peur ! C'est moi, aucun danger, mais la prudence exige que je te quitte pour quelque temps... je reviendrai... Il faudra ne pas avoir de chagrin. Il faut m'obéir... et, pour commencer, refermer les yeux. Dors ! je le veux, je t'en prie, dors !

Et, pressant encore le pas, parfois même en droite ligne, à travers prés, à travers bois, impatient du but, il allait, il allait toujours.

Rappelez-vous M. Aubertin, ce vieux soldat esclave du devoir, cet intègre négociant qui n'a que sa parole.

Nous le retrouvons dans son cabinet, assis devant son bureau.

Il est cinq heures du matin.

Une bougie qui brûle depuis la veille au soir, éclaire, à portée de la main du filateur, des papiers classés avec ordre, un résumé de comptes qui vient d'être établi, plusieurs lettres cachetées

déjà, une dernière qu'il achève d'écrire.

Il est calme, mais grave, comme il l'était jadis en tête de ses soldats, au moment d'une bataille.

Cependant un peu plus triste, un peu plus pâle. Parfois il s'interrompt, devient songeur, fait un mouvement comme pour chasser une pensée importune, passe la main sur son front, sur ses yeux, et reprend son travail.

La lettre, enfin, se termine. Il la relit avec une émotion contenue, la renferme dans une enveloppe, y imprime son cachet, souffle la bougie.

Le jour est venu. Six heures sonnent à la pendule. Un instant après, la cloche de la fabrique se fait entendre.

Un amer sourire soulève la moustache grise de M. Aubertin. Avec une certaine mélancolie, mais cependant d'une voix ferme :

— Mon dernier jour ! a-t-il dit. Ma dernière heure ! dit-il. Cette cloche, que depuis trente années j'entends chaque matin, je ne l'entendrai plus !

Puis, allant soulever le rideau :

— On ouvre les ateliers... Les ouvriers, en entrant, regardent par ici. Ils espèrent encore. Moi, je n'espère plus.

Et, dans ce même moment, se reprenant à l'espérance :

— Cependant, si l'en était venu... si la justice avait retrouvé...

Il vient d'agiter une sonnette, un vieux domesti-

que paraît presque aussitôt. Entre son maître et lui comme une vague ressemblance. On devine l'ancien compagnon d'armes, l'ancien brossier. Seulement, dix ans de plus.

— Eh bien, Joseph ?

— Rien de nouveau. Personne.

Et, sur le mouvement de son maître :

— Mon commandant, je vous en conjure, prenez quelques instants de repos.

— Oui, je vais me reposer. Laisse-moi, mon vieux Joseph... Va...

Mais au moment où le grognard va sortir, il le rappelle tout à coup pour lui serrer la main.

Joseph s'éloigne, disparaît, mais non sans le geste d'une soudaine détermination qu'il viendrait de prendre en lui-même.

Resté seul, le filateur ferme la porte, tire la verrou, redescend au bureau, et, sur l'enveloppe encore blanche de la dernière lettre qu'il vient d'écrire, écrit cette suscription : « A mon fils Georges. »

Puis, dans le secrétaire, il va prendre une boîte... une boîte à pistolets.

— Allons ! il le faut !... Tout est en ordre... Les dernières volontés du négociant... celle du père.

A ce mot, cet homme de bronze s'ameut enfin. Un sanglot lui monte à la gorge.

— Oh ! mes enfants ! mes pauvres enfants !

Il s'est caché la tête dans les deux mains ; il

ont près de trente centimètres d'eau dans les caves.

Le service de la navigation a organisé des équipes spéciales pour l'épuisement des eaux, dans les quartiers inondés.

Partout, dans les quartiers voisins de la Seine, les démenagements commencent. Des rues sont barrées à Bercy et dans les quartiers de la Gare.

Toutes les communes en aval et en amont du fleuve ne sont que d'immenses lacs : Maisson-Alfort, Alfortville, Jouy, Charenton, Villeneuve-Saint-Georges, Courbevoie, Asnières, Saint-Cloud, Chatou, Billancourt sont sous l'eau.

Les usines situées sur le fleuve ont suspendu tout travail. A l'usine Cail, on travaille toujours, mais si la crue continue, comme tout le fait supposer, on devra chômer forcément.

Dans toutes les usines, les ouvriers sont occupés à retirer l'eau au moyen de pompes d'épuisement.

Dans la commune d'Argenteuil, les maisons riveraines commencent à être inondées. Pour arriver aux lavoirs de MM. Séduin et Laingote, les blanchisseuses sont obligées de traverser une passerelle. Rue de l'Hôtel-Dieu, les caves ont trente centimètres d'eau.

La Société générale d'agriculture envoie dans toutes les communes inondées de nouvelles semences.

A Mantes, la Seine atteint 7 mètres. L'Oise monte toujours. La Marne grossit également.

L'administration supérieure a fait distribuer hier des secours aux bateliers qui exercent leur industrie sur les canaux de Saint-Martin et de l'Ouercq.

Les environs de Rouen sont inondés. Depuis le pont du chemin de fer jusqu'à Oissel, les prairies de Sotteville et de Saint-Étienne ne forment plus qu'un immense lac. Il en est de même au-dessous de Rouen, du côté de Bapaume et de Grand-Couronne.

Sur les quais, l'eau a débordé par endroits. La ligne du chemin de fer Malétra est couverte.

Tous les travaux de construction des quais sont arrêtés; la digue, qui relie l'île Méru à la rive gauche, disparaît sous les eaux.

Le Rhône et la Saône grossissent rapidement, on signale une crue assez forte à Chalon-sur-Saône.

Dans l'Isère, les pluies continuelles de ces jours derniers et la fonte des neiges ont amené une forte crue qui menace d'inonder Grenoble. La plaine est déjà couverte d'eau sur une grande étendue. Les riverains sont dans la consternation, car on annonce pour ce soir une montée d'un mètre.

On signale également une crue considérable de la Dordogne et de l'Isle, qui est sortie de son lit, en aval du Pont-Neuf, à Périgueux.

Tous les cours d'eau des Landes et des Basses-Pyrénées ont débordé.

A Aire, tout un quartier a dû être évacué. Le Bahus, ruisseau sans importance, a envahi toute la plaine de Montgaillard et intercepté les communications.

Le Gabas a crevé ses digues en plusieurs endroits. La route de Saint-Sever à Montaut a été couverte d'un mètre d'eau sur une longueur de 2 kilomètres environ.

Le Louts a coupé les communications sur plusieurs points.

L'Adour roule des vagues furieuses.

La plaine de Cachon est comme une nappe parsemée de toitures et de bouquets d'arbres. Les ruisseaux du Bos et de Miésjeborde, dont on n'aperçoit pas d'ordinaire le cours, sont transformés en fleuves.

Depuis trois jours, dit le *Courrier de la Giroude*, portant la date du 27, un train de marchandises se trouve en détresse entre Guiche et Urt. Les employés, chefs de train, mécanicien, chauffeur, ne pouvant ni avancer, ni reculer, par suite de l'inondation, reçoivent des vivres qu'on leur apporte avec des barques.

La Compagnie du Midi, tout en faisant

respecter les règlements portant que les employés partis d'une station quelconque pour se rendre à une autre, ont leur responsabilité engagée jusqu'à ce que leur arrivée ait été constatée, a pris toutes les mesures pour que ces naufragés ne manquent de rien. Elle leur a envoyé des lits, des matelas, des couvertures dont ils se servent dans les wagons, transformés en chambres à coucher.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 novembre.

Pendant les premiers moments du début de la Bourse, on a réalisé; mais, grâce à des ordres d'achat, une reprise n'a pas tardé à se produire, toutefois la tendance est moins satisfaisante.

On a donc inscrit sur les rentes les cours suivants : 3 0/0, 80.52 et 80.65; amortissable, 80.90 et 81.10; 5 0/0, 114.72 et 114.85.

Le marché ne pourra que profiter de ce temps d'arrêt momentané; les valeurs elles-mêmes, faibles à l'ouverture, se sont rapidement relevées.

La Banque de France est à 5,350, en recul de 40 fr.

La Banque de Paris est ferme, on cote 1,085; elle reprendra sûrement, car ses réserves sont des plus importantes.

La bonne tenue de la Banque Centrale de Crédit attire chaque jour de nouvelles demandes sur les titres de cette Société.

En ce moment on constate une grande activité sur les actions du Crédit Provincial, le public de l'épargne ne devra pas négliger de s'attacher cette valeur qui gagnera des cours élevés à bref délai.

Remarquons la fermeté du Crédit Foncier aux environs de 1,360. Cette Société voit rayonner autour d'elle des affaires nombreuses dans lesquelles elle réalise des bénéfices sérieux et très-considérables.

La Foncière de France et d'Algérie oscille aux environs de 490.

Les Magasins de France gagnent le cours de 530.

Le Lyonnais se tient bien à 600 au comptant.

La Générale fait 602.50.

Les valeurs industrielles sont plus lourdes.

Le Suez est à 2,460 et 2,443, on reprend cependant quelques instants après à 2,460.

Le Panama est plus calme à 486.25.

Les chemins supportent assez bien les réalisations qui se sont présentées à l'ouverture : Lyon, 1,590; Nord, 1,915.

Chronique militaire.

Une correspondance de Tunisie nous donne des détails assez étranges sur l'effectif des corps qui composent l'armée d'occupation.

Elle comprend, en ce moment, 59 bataillons d'infanterie, plus un régiment de zouaves à 4 bataillons, soit en tout 63 bataillons, ne formant pas ensemble 30,000 hommes.

Les bataillons les plus forts, ceux qui sont destinés à former le corps normal d'occupation, ont été complétés à 660 hommes. Il y en a 34, y compris ceux du régiment de zouaves, qui forment ainsi un effectif de 24,500 hommes. Il reste donc moins de 8,600 hommes répartis en 29 bataillons, soit, peut-être, 280 hommes, au plus, par bataillon en moyenne.

Sans doute, les cadres de ces bataillons sont incomplets en officiers comme en sous-officiers, et la dépense qu'ils occasionneront n'est pas aussi élevée qu'elle pourrait l'être, mais elle est certainement abusive.

Voilà des tronçons de troupes qui ne peuvent rendre aucun service utile et dont l'instruction militaire est certainement impossible.

Nous appelons sur cette situation l'attention de M. le ministre de la guerre et aussi celle de la commission du budget. Nous ne pouvons pas croire que ce soit en connaissance de cause que cette situation soit maintenue.

Maintenant que la Tunisie est pacifiée, on doit savoir quel est l'effectif qu'il faut y entretenir pour parer à toutes les éventualités, et cet effectif doit être fortement constitué, comme sur le pied de guerre. Les bataillons devraient être à 1,000 hommes; ce serait à la fois une bonne école pour les cadres et une mesure économique.

Il ne faut pas que l'on puisse dire que c'est pour constituer un commandant en chef un corps d'armée d'une importance exceptionnelle que de tels cadres sont maintenus en Tunisie. On ne voit pas, non plus, pourquoi on y laisse une assez nombreuse artillerie. Notre correspondant nous signale, au contraire, l'insuffisance de la cavalerie, au point de vue de la faiblesse de son effectif et du mauvais état de ses chevaux.

(Avenir militaire.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA CRUE DE LA LOIRE.

Hier, dans la soirée, le niveau de la Loire s'est encore élevé. A 4 heures, l'eau offrait 4^m 57, et à 7 heures elle atteignait 4^m 60.

Les riverains de la Loire restent toujours sans dépêche, de sorte que la rapidité de la crue les a surpris en leur causant de grands préjudices. On nous signale, en effet, avoir vu le fleuve entraîner des animaux pris à l'improviste dans leurs pâturages et emportés par le courant.

Cette négligence ne se comprend guère. La campagne est inquiète.

Aujourd'hui, à midi, la Loire est en baisse à 4^m 50.

Dans la matinée, la pluie n'a presque pas cessé, et vers midi elle a tombé à torrents.

Le pont de service construit sur la Loire et dans l'île du Saule, pour le transport des matériaux du pont du chemin de fer, a été rompu hier soir vers 4 heures. Les ouvriers se disposaient à le couper pour éviter un malheur, mais la violence du courant ne leur en a pas laissé le temps. Ils se sont bornés à recueillir les épaves.

Plusieurs centaines de mètres des gros tuyaux en fonte et en caoutchouc qui servaient à envoyer l'air comprimé dans l'intérieur des caissons ont été également emportés; on n'a pu les repêcher et on craint qu'ils ne soient perdus.

Aucun accident n'est à déplorer.

Ce matin, vers 10 heures, une dépêche a été affichée à la Mairie annonçant que la Loire monterait à 4^m 75 à Saumur dans la matinée du 29 novembre.

C'est prévenir un peu tard les intéressés.

LE TUNNEL DU CHEMIN DE FER DE SAUMUR.

D'après le calcul des ingénieurs du tunnel, ce doit être ce soir ou demain matin que les ouvriers des deux chantiers de Varrains et du Petit-Puy doivent se rencontrer.

Le percement a commencé l'année dernière, au mois de mai, et depuis cette époque les ouvriers ont parcouru 1,200 mètres sur une largeur que chacun a pu constater. Nous ferons remarquer avec quelle rapidité M. Galbrun, entrepreneur, a conduit ce travail.

Le gouvernement a fait procéder à Rennes à l'adjudication d'une fourniture de 2,000 quintaux métriques de blé tendre d'Amérique, à livrer dans les magasins militaires de Rennes.

La R. F. trouve sans doute que les cultivateurs sont dans une situation trop favorable!

Laboureurs, mes amis, travaillez sans relâche, acquittez consciencieusement les centimes additionnels qui augmentent chaque année d'une façon effrayante, et vous régularisez la ruine et la misère. Au lieu d'acheter vos récoltes, la République préférera enrichir les agriculteurs étrangers.

Après cela, si vous n'aimez pas ce régime, vous serez des ingrats.

C'est le 1^{er} décembre, vendredi prochain, et non le 40 comme on l'avait annoncé, que le *désobéissant* Sterlin donnera sa représentation au Cirque de Tours.

ANGERS.

L'auteur de l'agression dont a été victime M. Jules Paré, dans la nuit du 24 au 25 courant, a été arrêté et mis à la disposition de M. le procureur de la République, sous l'inculpation de guet-apens, attaque nocturne et coups et blessures volontaires.

Cet individu, nommé Léon Bois, âgé de 49 ans, aurait été employé dans un café d'Angers avec le sieur Paré, et il alléguait, paraît-il, contre ce dernier, des griefs de nature à motiver les violences dont il s'est rendu coupable. (Etoile.)

Les anarchistes. — Samedi soir, le citoyen Clément, ancien membre de la Commune, a fait une conférence à Angers dans une salle de l'Hotel des Trois-Marchands, tenu par M. Baron. Deux cents ouvriers environ as-

sistaient à cette conférence, à l'issue de laquelle le citoyen orateur a invité ses auditeurs à s'abonner au *Proletaire*, ajoutant qu'il n'y avait pas à Angers un seul journal qui soit l'organe des ouvriers.

Un horrible malheur est arrivé samedi au moulin de la Hutte, commune de Bécon. Le sieur Robin, le maître de ce moulin, a été saisi par la meule et littéralement broyé; l'un des bras de la malheureuse victime était entièrement détaché du corps.

(Courrier d'Angers.)

BOURGUEIL.

On lit dans l'*Indépendant*, de Tours :

« Que se passe-t-il dans la bonne petite ville de Bourgueil? Le célèbre Barré, l'instituteur bien connu à Châteaurenault et à Yzeures, éprouve chaque jour de nouveaux ennuis. En ce moment, on raconte que plusieurs de ses élèves, ennuyés de chanter toujours la *Marseillaise* ou le *Chant du Départ*, ont pris la fuite en sautant par les fenêtres de l'école, de sorte que les parents sont obligés de garder leurs enfants chez eux. »

» Que dira la commission scolaire? »

Faits divers.

Un pari s'est engagé entre les officiers du 6^e dragons, en garnison à Joigny, et M. Solas, sous-lieutenant à ce régiment.

M. Solas devait faire, en vingt-quatre heures, le voyage aller et retour de Joigny à Paris, sur sa jument la *Bague*. La distance à parcourir est de 284 kilomètres.

Parti de Joigny à quatre heures du matin, M. Solas est arrivé au parvis Notre-Dame, lieu du rendez-vous, à quatre heures et quart du soir, où une foule considérable l'a acclamé. Il n'a eu que le temps de serrer la main à M. Conneau, l'un des juges de la course, et est reparti tout aussitôt dans la direction de Fontainebleau.

M. Solas était accompagné des lieutenants de Lassalle et de Gadignan, qui avaient plusieurs chevaux à leur disposition.

Ajoutons que M. Solas a déjà fait sur la *Bague* un trajet de 140 kilomètres en dix heures.

Une dépêche de Joigny nous a appris que les officiers qui accompagnaient M. Solas dans son voyage l'ont obligé d'arrêter sa course, devenue impossible à cause du mauvais temps, et de remettre à un autre jour le pari que, jusque-là, il avait si courageusement soutenu.

D'après les calculs faits, M. Solas serait arrivé sans aucun doute au terme de sa longue étape dans le délai convenu, vingt-quatre heures.

Malgré sa vive résistance, il a dû se rendre aux raisons de ses camarades qui ont craint pour sa santé.

M. Solas a pris le rapide à Montereauvers dix heures et quart, après avoir fait un trajet de 218 kilomètres (près de 55 lieues) en dix-sept heures. Ce qui fait une moyenne de plus de 42 kilomètres par heure.

BOURSE DE PARIS

DU 28 NOVEMBRE 1882.

Rente 3 0/0	80 55
Rente 3 0/0 amortissable	81 10
Rente 4 1/2	109 50
Rente 5 0/0	114 80
Obligations du Trésor (anciennes)	505 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	512 »

Vieilles faïences d'Italie et de Delft, à vendre chez M. LIVERANI, 15, rue Saint-Jean, Saumur.

Enfants délicats. — Le FER est le reconstituant par excellence qui doit être employé pour relever la santé et les forces des enfants faibles et délicats; il peut être administré dès l'âge le plus tendre et aussitôt qu'on s'aperçoit du manque de force de l'enfant ou de son dépérissement. Il est indiscutable que les tempéraments délicats des enfants sont modifiés par les fortifiants qu'on leur fait prendre. Comme ferrugineux, le FER BRAVAIS se place en première ligne par son caractère inoffensif et éminemment reconstituant. Pour assurer aux enfants le bénéfice d'une forte constitution, il suffit de leur faire prendre chaque jour quelques gouttes de FER BRAVAIS. M. Bravais ne garantit la bonne préparation et par suite l'efficacité, que des flacons dont l'étiquette porte sa signature imprimée en rouge.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur,
Et de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE
PAR LICITATION
Et aux enchères publiques
D'IMMEUBLES

Situés commune de Vihiers.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche vingt-quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet.

On fait savoir :

Qu'à la requête de M. Roncé, négociant, demeurant à Angers, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme liquidateur de la société Roncé et Prosper Cullier, ayant pour avoué constitué M^e Charles Théophile Beurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrrière, n° 12 ;

Et en vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Saumur, le seize mars mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré ;

Et en présence ou eux dûment appelés de : 1^o M^{me} Célestine Briand, épouse du sieur René Turgis, journalier, demeurant à Vihiers, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser ; 2^o M. Jean-Baptiste Briand, tailleur, demeurant à Vihiers ; 3^o M. Alphonse Viau, marchand, demeurant à Vihiers, au nom et comme tuteur des mineurs Léon, Augustine et Marie Briand, issus du mariage du sieur Briand, sus-nommé, avec dame Marie-Louise Banchereau, décédée ;

Et encore de : 1^o M. Constant Charbonneau, ancien négociant, propriétaire, demeurant à Saumur, rue de Bordeaux ;

2^o M. François Delacour-Ouvrard, ancien négociant, propriétaire, demeurant à Doué-la-Fontaine ;

Ayant pour avoué constitué M^e Lecoy ;

Et encore en présence de M. Camille Briand, négociant, demeurant à Chemillé, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Briand-Banchereau, ci-dessus nommés ;

Il sera, le dimanche vingt-quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Tahet, notaire à Vihiers, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

1^{er} Lot.

Un corps de bâtiments, situé à Vihiers, quartier du Pont-au-Gras, divisé en quatre locations, occupées par Clémot, veuve Guilloleau, époux Simonneau et le sieur Chouteau, composées ensemble de quatre chambres à feu, boutique de tissand, dépendant de la location Simonneau, chambre servant de grenier au-dessus, chambre servant de buanderie, sous la chambre principale de Simonneau.

Plus une parcelle, issue et jardin tenant à la maison occupée par les époux Simonneau, d'une contenance d'environ un are vingt centiares, le tout, formant un ensemble, joignant la dame Pasquier, la rue, veuve et héritiers Banchereau, compris aux numéros 120, 121 et 128 du plan cadastral.

Les bâtiments ci-dessus auront droit d'usage au puits, à la fontaine et au réservoir qui existent dans le jardin, dépendant des bâtiments attribués à M^{me} Pasquier.

Mise à prix..... 1.500 fr.

2^e Lot.

Vingt-neuf ares soixante-dix centiares à prendre vers sud-est dans un pré, situé au Pont-au-Gras, commune de Vihiers, et compris au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 157 de la section B. Cette portion joint au levant la rue de la Place-de-l'Eglise au Champ-de-Foire, au sud et à l'ouest le ruisseau de Ratuelle, et au nord M^{me} Pasquier. Elle est séparée de l'autre partie du même pré, attribuée à M^{me} Pasquier, par des bornes dont la première est placée à l'extrémité ouest de la ligne sur le bord du ruisseau, et à cinq mètres vers nord d'un mur de clôture d'une ancienne rue conduisant au Champ-de-Foire, et l'autre à l'extrémité est de la ligne séparative et à huit mètres quatre-vingt-dix centimètres de l'arêtière sud du portail du sieur Péan.

Mise à prix..... 600 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

- 1^o A M^e TAHET, notaire à Vihiers ;
- 2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;
- 3^o A M^e LECOY, avoué co-licitant.

Dressé par l'avoué soussigné.
Saumur, le vingt-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

BEAUREPAIRE.

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE TRÈS-JOLIE MAISON
DE MAITRE

Nommée **LABRARDAYE**,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie ; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes ; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve ; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements : à M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur ; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GARIFATON, expert à Beaufort. (549)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON

Située à Saumur, place de la Bilange,

Actuellement occupée par M. GALLÉ, cafetier.

S'adresser, pour traiter, à M. DANTON, propriétaire à Doué, ou à M^e GAUTIER, notaire. (508)

A VENDRE
OU A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine
GRANDE MAISON

Avec JARDIN

COURS, REMISE ET ÉCURIE.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, ou à M^{me} PAPILLON, rue du Presbytère. (563)

Étude de M^e GOUTARD, notaire à Neuillé.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Faisant partie du domaine de

LA ROCHE-AUX-MOINES

Située commune de Neuillé, et par extension dans celles de Saint-Lambert-des-Levés et de la Breille,

Comprenant :
1^o Maison de maître, cours, jardins, caves en roc et vastes servitudes ;
2^o Bâtiments à usage de ferme, terres labourables, prés, landes et sapinières, le tout d'une contenance d'environ 25 hectares.

Entrée en jouissance : 1^{er} novembre 1883.

Grande facilité de paiements.

S'adresser, pour visiter la propriété, au sieur TOUREAU, fermier, et pour tous renseignements et pour traiter, au dit M^e GOUTARD, notaire. (668)

A AFFERMER
DE SUITE,
LA FERME DE L'ÉTANG

Commune de Gennez.

S'adresser à M. Louis BLANCHARD, à Louerre. (648)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A CÉDER
ÉTABLISSEMENT D'ENGRAIS

Très-important,

A SAUMUR.

S'adresser au notaire. (630)

A VENDRE
OU A ARRENTER
UNE MAISON

Avec Jardins,

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue.

A VENDRE
UN TRÈS-BON CAMION

Se transformant en break.

S'adresser au bureau du journal.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION
DE DIVERSES
FOURNITURES
Pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

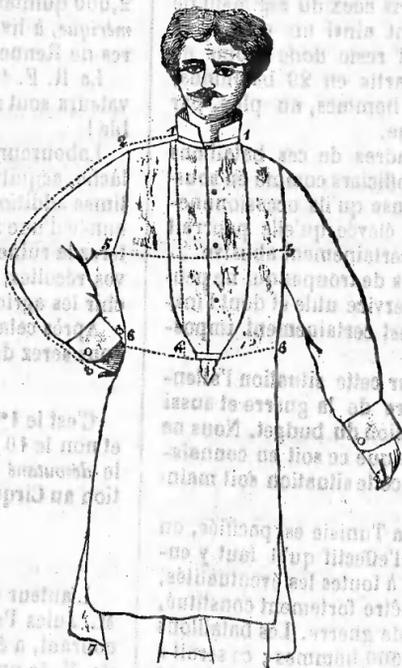
Le lundi 18 décembre 1882, à une heure, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1883 :

- 1^{er} GROUPE. — Métaux.
- 2^e GROUPE. — Fers et tôles.
- 3^e GROUPE. — Fil de fer.
- 4^e GROUPE. — Charbons.
- 5^e GROUPE. — Ingrédients divers.
- 6^e GROUPE. — Tissus.
- 7^e GROUPE. — Bois divers.
- 8^e GROUPE. — Cuirs divers.
- 9^e GROUPE. — Accessoires de sellerie.
- 10^e GROUPE. — Objets de quincaillerie et outils.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, à Saumur, et au bureau de l'Officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance, ainsi que des pièces exigées pour concourir à l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire, DAUVERGNE. (654)

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 3 à 5, le tour sous les bras.
- 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 35 PROPORTIONNÉ

Mesures : 1^{re} 38. 14.78. 27. 42. 92. 80. 103.

L'HYGIÈNE PRATIQUE

Journal hebdomadaire, rédigé par les sommités scientifiques dans le but de vulgariser l'hygiène et rendre ainsi son application facile dans la maison, la famille, l'école, l'atelier, les champs, l'armée, etc.

L'Hygiène pratique est le journal le plus intéressant, le plus instructif et le meilleur marché de toute la Presse scientifique de France.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 3 fr. PAR AN.

Adresser mandat ou timbres-poste à M. Marc de Rossiény, administrateur délégué de l'Hygiène pratique, 14, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 44, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE
De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorures de Cadres et d'Appartements, varifées au mètre.

Demander le Tarif.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Blamuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhésive et lavable, aussi douce-elle ne fait pas travailler la peau.
PARIS — CH. FAY, Inventeur et fabricant, rue de la Harpe, 151.
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse. Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure) 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50. Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de la étoffe employée. On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75. Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75. Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75. Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guilandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr. Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en tous genres

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel de Ville de Saumur, le